

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le 7 octobre 2019, où étaient présents le conseiller Luc Beauséjour, les conseillères Claudia Bertinotti et Danielle Landreville, les conseillers Richard Leduc, Yves Liard, Patrick Lasalle, Patrick Bonin et Alexandre Martel formant quorum sous la présidence de M. Alain Beaudry, maire.

<u> 19-546 - MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE - DÉCLARATION</u>

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne, tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, soit du 25 novembre au 6 décembre 2019, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE PROCLAMER la Ville de Joliette « ville alliée contre la violence conjugale ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Copie certifiée conforme

MYLÈNE MAYER Greffière

09-10-2019